

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/07/17-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L713-1,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

**Vu** l'avis favorable du conseil de l'IUT de Provence du 30 mars 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du conseil de l'IUT de Marseille du 21 mars 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du conseil de l'IUT d'Aix-en-Provence du 17 février 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 17 juillet 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

### DÉCIDE :

**OBJET : Principe de fusion des Instituts Universitaires de Technologie  
de l'Université d'Aix-Marseille**

Le conseil d'administration approuve le principe de fusion des Instituts Universitaires de Technologie de l'Université d'Aix-Marseille (IUT de Provence, IUT de Marseille et IUT d'Aix-en-Provence) en un seul Institut Universitaire de Technologie de l'Université d'Aix-Marseille.

**Cette délibération est adoptée par 27 voix pour et 3 voix contre.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

